



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E98035

VALABLE JUSQU'AU 19/05/2020



ÉDITÉ LE 08/04/2019

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/2010

Raison sociale : BONNEFOND FABRICE ENERGIES RENOUVELABLES

Forme juridique : EURL

PORTE VAL DE CHER
11 RUE DU COMMERCE
03410 ST VICTOR

Capital : 23 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTLUCON 2010 B 72

Téléphone : 06 07 04 14 57

Fax :

Siren : 523 332 997 00015

Portable : 06 07 04 14 57

Code NACE : 4322B

Responsabilité légale :
BONNEFOND FABRICE GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 0028770 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AP 796 292

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AP 796 292

Site Internet : www.chauffage-bonnefond.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2019

E-mail : fabrice8@neuf.fr

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 274 969

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	27/02/2018
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT
Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.